

//) B O R E T N° 77/314

DU 23/6/77

portant adhésion de la République Populaire
du Congo à certains Traités, Arrangements, Pacte
et Statut Internationaux...

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

(/U l'Acte Fondamental en date du 5 Avril 1977;

(/U l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti
Congolais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti
et fixant ses attributions;

(/U l'Acte n° 001/PCT-CEP du 03 Avril 1977 fixant l'Organisation
et la Structuration du Comité Militaire du Parti;

(/U l'Ordonnance n° 15/77 du 4 Juin 1977 autorisant
l'adhésion de la République Populaire du Congo au Traité de Coopération
en matière de Brevets;

(/U l'Ordonnance n° 16/77 du 4 Juin 1977 autorisant
l'adhésion de la République Populaire du Congo à l'Arrangement de
VIENNE sur l'Enregistrement International des Marques.-;

(/U l'Ordonnance n° 17/77 du 4 Juin 1977 autorisant
l'adhésion de la République Populaire du Congo à l'Arrangement de
LISBONNE concernant les appellations d'origine et indication de Provenance.-

(/U l'Ordonnance n° 22/77 du 6 Juin 1977 autorisant
l'adhésion de la République Populaire du Congo au Pacte International
relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels et au Pacte International
relatif aux Droits Civils et Politiques suivi d'un Protocole
Facultatif;

(/U l'Ordonnance n° 19/77 du 4 Juin 1977 autorisant
l'adhésion de la République Populaire du Congo au Statut du Centre
International pour les Entreprises Publiques dans les Pays en voie
de Développement;

//) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Par le présent Acte la République Populaire du Congo
déclare adhérer aux Traités, Arrangement, Pacte et Statut
Internationaux ci-après:

- Traités de Coopération en matière de Brevets

-

- Arrangement de VIENNE sur l'Enregistrement International
des Marques.

- Arrangement de LISBONNE concernant les appellations d'origine et indication de Provenance;

- Pacte International relatif aux Droits Economiques et Politiques, Sociaux et Culturels et au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques suivi d'un Protocole Facultatif.

- Statut du Centre International pour les Entreprises Publiques dans les Pays en voie de Développement.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

..2\...

FAIT A BRAZZAVILLE, le 23 Juin 197



COLONEL JOACHIM YHOMBY-OPANGO.-